

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 18 CONCERNANT HERMES INTERNATIONAL

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

HERMES INTERNATIONAL

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 24 AVRIL 2020

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 3 : Quitus**

Analyse

La résolution proposée ne fait pas l'objet d'un vote bloqué ce qui va dans le bon sens (à la différence de sociétés qui insèrent l'approbation du quitus au sein même d'une résolution d'approbation des comptes).

Toutefois, de façon générale, soumettre le quitus au vote ne semble pas favorable à la défense des intérêts des actionnaires : les actionnaires ne disposent pas à ce stade de l'ensemble des éléments pour juger efficacement du bien-fondé de cette approbation qui n'est d'ailleurs imposée par aucune disposition. En outre, l'approbation du quitus, inefficace semble-t-il au regard de la jurisprudence, ne pourrait, en toute hypothèse, qu'affaiblir la position d'actionnaires souhaitant postérieurement intenter une action sur la base d'une responsabilité de la gérance.

▪ **RESOLUTION 6 : Programme de rachat d'actions**

Analyse

La mention dans la résolution du fait que l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions dans la limite de 10% du capital peut être utilisée en période d'offre publique, offre une transparence permettant aux actionnaires une meilleure compréhension des enjeux du vote de la résolution. Cependant du fait de la disparition de notre réglementation du principe de neutralité du conseil en période d'offre publique, ces rachats utilisables en période d'offre sont constitutifs d'une mesure de défense contre les OPA, contraire à nos recommandations.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre I C 1

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'HERMES INTERNATIONAL (post AG en cas d'adoption des résolutions correspondantes)

Le conseil de surveillance d'HERMES INTERNATIONAL comportera, à l'issue de l'assemblée générale, un tiers de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Eric de Seynes	Président Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	59	FR	15	2023	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Monique Cohen	Vice-Président	Libre d'intérêts	100%	F	64	FR	6	2023	0	3	P		
	Dominique Sénéquier	Vice-Président	Libre d'intérêts	87,50%	F	66	FR	7	2022	0	1		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Dorothee Altmayer	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	59	FR	3	2023	0	1			
	Charles-Eric Bauer	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	56	FR	12	2022	0	1	M		
	Pureza Cardoso	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	49	FR	Nouvelle	2022	0	1			
	Matthieu Dumas	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	47	FR	12	2021	0	1		M	M
	Blaise Guerrand	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	36	FR	8	2021	0	1			
	Julie Guerrand	Durée du mandat	Non-libre d'intérêts	100%	F	45	FR	15	2022	0	2			
	Olympia Guerrand	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	75%	F	42	FR	3	2021	0	1			
	Rémy Kroll	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	47	FR	Nouveau	2022	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Renaud Momméja	Durée du mandat	Non-libre d'intérêts	100%	M	58	FR	15	2020	0	1	M		
	Estelle Brachlianoff		Libre d'intérêts	100%	F	47	FR	1	2022	1	1	M	M	M
	Alexandre Viros		Libre d'intérêts	100%	M	42	FR	1	2022	1	1	M		

2. Spécificités

- HERMES INTERNATIONAL a la forme d'une société en commandite par actions.
- Les statuts d'HERMES INTERNATIONAL comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de quatre ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

✉

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET